Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_149_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-149-2026

Objet : Fonds de concours des travaux de raccordement et de mise en service du bassin de rétention - rue Alain Colas à Trégueux

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_149_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-149-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

Objet : Fonds de concours des travaux de raccordement et de mise en service du bassin de rétention - rue Alain Colas à Trégueux

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet fait suite aux inondations subies ces dernières années par les riverains de la rue du Stade à Langueux. Ces travaux nécessitent de raccorder le réseau d'eaux pluviales existant dans le bassin de rétention, créé lors de la viabilisation de la zone hôtelière, rue Alain Colas à Trégueux, et de réaménager ce bassin. En effet, lors de la viabilisation du lotissement, le réseau d'eaux pluviales a été raccordé en aval du bassin, ce dernier ne pouvant donc pas remplir sa fonction de régulation.

Le coût total de cette opération est estimé à 48 198,66 € HT.

La participation des communes de Langueux et Trégueux porte sur 50 % des dépenses estimées, soit 25 % pour chacune des communes.

Au total, la participation des communes de Langueux et Trégueux s'élève à 12 087,65 € TTC (hors FCTVA) et celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 24 099,33 € HT.

La participation au financement des travaux a été demandée aux communes de Langueux et Trégueux conformément aux modalités de participations financières aux travaux de réseaux actées par la délibération DB-272-2016 du 01/12/2016.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_149_2026-DE

La répartition des participations financières des différentes parties s'établit comme suit :

Réseaux humides	**Montant Travaux € HT**	**SBAA**		**COMMUNE LANGUEUX**		**COMMUNE TREGUEUX**	
		Montant €HT	Part SBAA €TTC	Montant €HT	Part Commune (€)	Montant €HT	Part Commune (€)
Acquisition foncière	1 600	800	960	400	401,26*	400	401,26*
Travaux préparatoires	1 675,78	837,89	1005,47	418,945	420,27*	418,945	420,27*
Clôture	4 729,88	2 364,94	2 837,93	1 182,47	1 186,20*	1 182,47	1 186,20*
Travaux	40 193,00	20 096,50	24 115,80	10 048,25	10 079,92*	10 048,25	10 079,92*
TOTAL	**48 198,66**	24 099,33	28 919,20	12 049,665	12 087,65*	12 049,665	12 087,65*

*déduction FCTVA

Les communes de Langueux et Trégueux procéderont au versement de leur participation sous forme d'un unique versement sur la base du coût TTC, déduction faite du FCTVA, constaté après réception des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération adressera aux communes une demande de versement accompagnée d'un décompte général définitif tenant compte des dépenses réelles recensées sur un état visé et certifié exact par le Comptable Public.

Saint-Brieuc Armor Agglomération prendra à sa charge les éventuels dépassements constatés au décompte général définitif ne relevant pas de dispositions directement imputables à la commune.

Le paiement s’effectuera, à réception du titre de recettes, auprès du Comptable Public de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_149_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-57 et L.5216-5,

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération pris par arrêté préfectoral du 2 février 2023,

VU la délibération DB-151-2010 du 23 septembre 2010 portant transfert de la compétence eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales,

VU la délibération DB-272-2016 du 1er décembre 2016 fixant les modalités financières aux travaux de réseaux dans le cadre de projets de construction et d'aménagement,

Le Bureau statutaire saisi en date du 11 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la proposition de répartition des participations financières aux travaux de raccordement et mise en service du bassin de rétention rue Alain Colas à Trégueux, pour un montant total estimatif de 28 919,20 € TTC à charge de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de 12 087,65 € TTC (hors FCTVA) à charge de la commune de Langueux et 12 087,65 € TTC (hors FCTVA) à charge de la commune de Trégueux.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND